



Strasbourg, 2022/07/06

NOTICE TO SKIPPERS N° FR/2022/03962

Legal text :

article 1.22 du Règlement de Police pour la Navigation du Rhin
Arrêté préfectoral n° Arrêté inter-préfectoral du Haut-Rhin et Bas-Rhin

**Nautical event (Evolution des véhicules nautiques
à moteur sur le Rhin et grand canal d'Alsace)****Avis à la batellerie allemand ORh 08/22****Simple information (Secteur franco-allemand autorisé aux
véhicules nautiques à moteur (jet-ski)) (every users - dans les
deux sens)**

- from 2022/07/12 at 00:00 to 2025/07/11 at 23:59

- o **Rhin canalisé (on the pond de Strasbourg)**
between pk 275,000 and pk 276,800

Comment :

La navigation et l'évolution des véhicules nautiques à moteur (jets-skis) sont autorisées entre les PK 275,000 et 276.800 sur le secteur franco-allemand du Rhin (secteur Plobsheim/Meissenheim).

En dehors du secteur autorisé ci-dessus, seule une navigation assimilable à celle de toute autre menue embarcation est autorisée : les évolutions sportives sont interdites.

Cet avis à la batellerie est émis pour la France conformément à l'arrêté inter préfectoral du 11 juillet 2016 et pour l'Allemagne, en application du règlement relatif à la conduite des véhicules nautiques à moteur en eaux intérieures du 31 mai 1995 dans sa version actuelle (Fahren mit Wassermotorrädern auf Binnenschiffahrtsstraßen vom 31.05.1995 (BGBl. I, S. 771) in der aktuellen Fassung.)

There are attachments to this notice. You may consult them on our website (www.vnf.fr)**In case of need, you may contact the following authorities :**

CARING, 2 Route de l'Ill, BP 61019, 67761 GAMBSHEIM CEDEX
Tél : 0388597659 - Fax : 0388597639

Expiration date :

2025/07/12

Chef d'Unité

Jérôme ALBARET